

***Contribution d’AcclimaTerre 360 à l’appel à information de la Rapporteure spéciale des Nations Unies sur le changement climatique***

*AcclimaTerre 360, association fondée en 2023, est non partisane et promeut auprès des pouvoirs publics l’anticipation des risques climatiques et leurs conséquences sur les territoires, le tissu économique, les individus et les biens. Elle sensibilise aux déséquilibres que les activités humaines engendrent sur la biodiversité et conseille les particuliers, les entrepreneurs et les élus locaux désireux d’agir pour prévenir les conséquences des aléas climatiques sur les personnes, les territoires, l’activité économique et les biens et les atteintes à la biodiversité.*

**Un État défaillant en matière d’information et de formation**

Dans le cadre des Accords de Paris et de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), la France a admis le principe de l’obligation qui incombe aux États de lutter contre le changement climatique notamment par des mesures de prévention et d’anticipation afin d’en atténuer les effets. Cette obligation est répétée dans la Charte de l’environnement. Garantir l’accès à l’information fait partie des obligations juridiques procédurales de l'État.

Acclimaterre 360 ne conteste pas une prise de conscience politique marquée par l’adoption de plusieurs lois, en particulier la loi du 8 novembre 2019 relative à l’énergie et au climat qui reconnaît l’urgence climatique, et créé deux outils : la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). L’anticipation étatique des conséquences du changement climatique est effectivement réduite à sa dimension énergétique, y compris sur le plan de l’information aux populations.

En revanche, aucune stratégie nationale n’est prévue pour informer les citoyens sur comment prévenir les risques liés aux aléas climatiques sur les personnes, les biens et les territoires. Une multitude de plans nationaux d’action a été mise en place avec généralement un volet dédié à la sensibilisation du grand public. Mais les mesures de sensibilisation n’ont d’application concrète sur le terrain que sous réserve de l’engagement des citoyens : scientifiques, associations, enseignants, …

Pour ces derniers, la sensibilisation à tous les maux de notre société leur incombe alors même que leur ministère ne fournit que très peu de moyens, notamment en termes de formation. Comment sensibiliser quand on n’est pas sensibilisé soi-même autrement que par des tutos web ou des moocs ? Nous verrons plus loin que les cadres de l’État, qui ne sensibilisent personne ou tout du moins pas grand monde hors de leur service, ont le droit à des conférences des plus grands scientifiques, sur le temps professionnel, tandis que ceux qui sont sur le terrain doivent s’auto former, à partir de ressources mises à disposition mais sans médiation pédagogique, sur leur temps personnel. Nous attirons donc l’attention de madame la Rapporteure spéciale des Nations Unies sur le caractère éminemment discriminatoire et politique du sujet qu’elle pose. Les plus impactés sont les moins informés, ceux qui sensibilisent le plus sont les moins informés et formés. Il apparaît effectivement crucial de prendre en compte la qualité de l’information fournie et sa réelle accessibilité, y compris pour les personnes en situation de handicap.

La prise de conscience populaire, puis la recherche d’informations par les citoyens eux-mêmes, est le fruit de plusieurs facteurs dont :

* La succession de scandales médiatiques (algues vertes, affaire du siècle de mars 2019, procès de Grande-Synthe contre l’État, plan de vigilance de Total assignée en justice en 2020, récemment les projets de méga bassines à Sainte-Soline ou encore de l’autoroute A69)
* 1 à 2% du temps médiatique accordé aux scientifiques pour présenter et démocratiser leurs résultats (rapport du GIEC en particulier)
* La multiplication de catastrophes imputées aux changements climatiques (mégafeux, érosion des littoraux, etc.).

Cette prise de conscience n’est donc en rien le fruit d’une information gouvernementale de qualité.

Les citoyens sont informés (ou s’informent) par les associations et les ONGs pour l’essentiel, par les médias dans une moindre mesure (quelques programmes du service public visant à démocratiser la science – « C’est toujours pas sorcier » – ou l’analyse de l’actualité politique et/ou sociétale (C’est dans l’air) avec parfois quelques documentaires sur la chaîne parlementaire Public Sénat et sur des chaînes spécialisées de la TNT). Or ces programmes font l’essentiel de leur audience auprès de publics déjà informés ou très intéressés par ces questions faute d’une stratégie d’information de masse qui pourrait pourtant permettre une plus grande mobilisation de la société civile bien au-delà du milieu associatif ou des ONGs dont les financements sont pour l’essentiels fournis par les pouvoirs publics eux-mêmes, au risque de museler l’information.

Ce n’est justement pas l’intérêt des pouvoirs publics d’accroître la mobilisation dont la conséquence principale a jusqu’à présent abouti à la critique de l’inaction de l’État et du non-respect par celui-ci de ses engagements internationaux sous prétexte d’incertitude scientifique. Les actions de désobéissance civile résultent de l’inaction globale de l’État, en particulier en matière d’information (puisque l’information documente l’inaction ou des actions inappropriées), dès lors qu’elles visent à prendre à témoins les électeurs, à augmenter la pression sur les pouvoirs publics et les entreprises pour qu’elles agissent non pour l’intérêt de certains mais bien dans l’intérêt de l’ensemble. En réponse, le Gouvernement ne répond pas par une stratégie globale d’information du grand public mais par une multiplication des pressions et des procès à l’encontre des activistes qui, passant de la confrontation non violente à la confrontation violente, sont accusés d’écoterrorisme.

**L’information est davantage réalisée par les scientifiques et la société civile que par les pouvoirs publics**

On constate un décalage entre le discours politique et la réalité des actions concrètes de terrain. Les plus précaires, qui sont les premières victimes, sont clairement exclus de la réflexion écologique du fait de préjugés : « cela ne les intéresse pas », « ils n’ont ni le temps ni les moyens (cognitifs) de s’y intéresser …. ».

Or, les pouvoirs publics ne prennent aucune mesure pour diffuser des rapports, pourtant accessibles, comme celui de l’OIT sur l’impact du stress hydrique au travail qui propose des recommandations visant à anticiper les conséquences du changement climatique tant sur les personnels que sur l’outil productif. La population est en droit de savoir que l’inaction de l’État et le manque actuel d’information des travailleurs auront un coût en matière de finances publiques et de santé publique. L’État n’informe pas car il anticipe peu, tout du moins pas au-delà des prochaines échéances électorales, vraisemblablement en raison d’un profond désintérêt mal dissimulé dans les discours officiels, malgré de très nombreux rapports de qualité sur les étagères des ministres.

Quid de la promotion des plans nationaux d’actions ? L’absence d’information du grand public sur ces derniers est parfois liée à l’absence de lignes budgétaires dédiées ou tout du moins à la faiblesse des moyens mis en œuvre par rapport aux besoins qui ne cessent de croître faute d’anticipation depuis 50 ans. Autrement dit : des plans nationaux d’actions dont l’impact sera en réalité très faible ne sont pas vendables auprès du grand public car tout de suite mis en cause par les associations spécialisées. Le Gouvernement communique toutefois parfois sur leur lancement mais pas sur leur degré de réalisation (faute d’audit indépendant). Plus grave, la question climatique n’est pratiquement pas abordée dans le cadre de la campagne pour les élections européennes alors même que les enjeux dépassent le cadre national.

**L’État use de la violence pour museler les lanceurs d’alertes tandis que certains médias d’information entretiennent les peurs.**

Les médias d’information entretiennent toutefois, inconsciemment ou non, les peurs et la désinformation : le catastrophisme fait vendre bien plus que la mise en valeur de la multitude d’initiatives locales portées par une pléthore d’associations qui sont, à ce jour, le principal vecteur de sensibilisation des travaux des scientifiques, dont l’écriture technique, malgré les efforts des auteurs, créée une forme d’exclusion. Le droit à l’information n’est donc pas respecté et la demande de davantage de démocratie participative demeure inaudible. Les mesures préconisées par la Convention citoyenne n’ont majoritairement pas été mises en œuvre.

De nombreux projets portés par l’exécutif ou par de grandes entreprises sont réalisés sans étude d’impact environnemental ou sans prise en compte de ces dernières quand elles ne vont pas dans le sens souhaité et malgré la mobilisation des populations, des associations et des élus locaux. Les acteurs de terrain peinent à se faire entendre de l’exécutif que seule la révélation de scandales par les médias fait reculer en particulier à l’approche d’échéances électorales.

Quelques exemples, parmi tant d’autres, illustrent le manque d’information des citoyens et parfois la volonté de l’État de faire taire les lanceurs d’alertes :

* Magnanville, projet d’expropriation d’un agriculteur et de bétonisation d’une large parcelle agricole, polluant par la même occasion la nappe phréatique sise sous cette parcelle, pour construire une maison d’arrêt en face d’un lycée et d’une maison de retraite alors que les élus locaux et les associations ont proposé des alternatives sur des friches commerciales et industrielles à proximité (Réponse du ministre de la Justice « trop de rapport tue le rapport » https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-extraordinaire-de-2022-2023/deuxieme-seance-du-mercredi-12-juillet-2023) ?.
* Camps-la-Source : projet de déforestation pour installer une centrale photovoltaïque en pleine forêt alors même que des projets similaires sont à l’origine de récents départs de feux.
* Nouvelle route du littoral réunionnais (source: <https://reporterre.net/A-La-Reunion-la-ruineuse-route-du-littoral-ouvre-en-partie>)  ?
* Projet autoroute A69, venue sur site du Représentant spécial des Nations Unies pour les droits des défenseurs de l’environnement suite à des violences policières (<https://unric.org/fr/ecureuils-mobilises-contre-la69-conclusions-du-rapporteur-special-de-lonu/>) .
* Sainte-Soline : le Conseil d’État accuse le ministre de l’intérieur de propos “erronés” devant la commission spéciale de l’Assemblée nationale,  suite à des opérations de répression et de maintien de l’ordre.
* …

On constate par ailleurs l’usage de la violence psychologique, pouvant aboutir à des conséquences pénales, dans l’usage du vocable « écoterrorisme », par le Ministre de l’Intérieur, pour qualifier les actions militantes. Il n’y aurait pas de « zone à défendre » si l’État ne faisait pas passer les intérêts financiers et/ou électoralistes, sans informer les populations, avant les intérêts des populations souvent défendues non seulement par les associations mais également par les élus locaux (voir le rapport de Michel Forst sur la criminalisation des militants écologistes en Europe[[1]](#footnote-0) où il est également fait état d’atteintes à la liberté de la presse).

La désinformation, le manque d’information, le passage en force de projets par le Gouvernement, via les préfets, la multiplication des affrontements entre forces de l’ordre et activistes contribuent plus largement à l’augmentation de problèmes de santé publique telles que l’écoanxiété, la hausse des dépressions et des suicides (en particulier chez les plus jeunes) et plus largement d’une perte de repères de l’ensemble de la population qui se réfugie dans l’entre soi jusqu’à percevoir désormais la violence comme seul moyen de résoudre le moindre désaccord. Il n’y a plus de place au débat faute aussi de sensibiliser la population via la diffusion de débats, non pas politiques, mais scientifiques, littéraires et philosophiques.

**L’inégal accès à l’information renforce les inégalités**

Par ailleurs, l’inégal accès à l’information est lié aux inégalités économiques et sociales et créé de la discrimination entre ceux informés, en mesure d’anticiper, et ceux, généralement les plus pauvres, qui subiront les premiers les conséquences des changements climatiques avec l’impossibilité de s’y préparer faute d’information et d’accompagnement. Les mesures gouvernementales telles que Ma Prime Rénov ne peuvent paradoxalement pas profiter réellement aux populations défavorisées tant du fait du reste à charge que du manque d’accompagnement et d’information pour parvenir à monter le dossier administratif.

La Délégation interministérielle de l’encadrement supérieur de l’État organise bien un cycle de formation à destination des cadres (conférences de scientifiques) mais le petit personnel de la fonction publique est libre de s’informer par lui-même à l’aide de quelques outils ou dispositifs proposés sur les plateformes numériques dont l’accessibilité pour les personnels handicapés demeure sujette à débat. Mais quid de l’information des « premiers de cordée » mis en avant pendant la crise sanitaire et dont les logements présentent déjà des fissures ? Quid de l’information de nos aînés résidants dans des établissements non prévus pour faire face aux conséquences des changements climatiques ou des parents dont les enfants suffoquent dans leurs écoles parfois dès le mois de mai et qui risquent à terme de se voir assigner à résidence lors des fortes chaleurs (avec des conséquences sur la qualité de l’enseignement)? Quid de l’anticipation en matière d’hébergement d’urgence pour les personnes vivant dans la rue ou dans les bidonvilles ?

Il n’y a pas de volonté d’informer au-delà du narratif officiel voulant nous faire croire que la France est un acteur de premier rang dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le sujet est peu abordé à l’éducation nationale, en particulier dans le second degré, et dépend beaucoup de l’engagement des professeurs et/ou des chefs d’établissement à inscrire cette thématique dans les projets. Si des diplômes et des formations commencent à se multiplier en particulier autour des questions environnementales, il n’existe rien de spécifique sur l’adaptation au changement climatique qui, outre la mise en place de politiques publiques spécifiques, nécessite l’information, la formation et l’implication de tous. À ce titre, il serait utile de former et d’informer les élus eux-mêmes qui, experts sur certains sujets, ne peuvent avoir en permanence à disposition l’ensemble des informations utiles à la prise de décision politique. Nombre d’élus locaux et conseillers municipaux sont particulièrement engagés mais également particulièrement démunis, ne serait-ce que pour informer et accompagner les populations.

En résumé, en France, il y a une prise de conscience générale à saluer mais l’État omnipotent n’accepte pas de reconnaître son incompétence, actuelle, à informer, à débattre et à accompagner l’ensemble de la population dans l’anticipation des conséquences du changement climatique.

Cette contribution étant limitée en nombre de mots, nous restons à votre disposition pour développer les différents points évoqués.

**Recommandations d’AcclimaTerre 360:**

* Consacrer le mois de septembre (rentrée) à la sensibilisation des populations avec l’obligation pour les pouvoirs publics et les entreprises d’organiser *a minima* un séminaire de formation de l’ensemble des effectifs (cela peut passer par exemple par des conférences en ligne de scientifiques d’une heure sur le temps de travail à raison d’une fois par semaine) avec obligation d’assiduité.
* Imposer aux médias la diffusion d’au moins 25% de programmes dédiés à la sensibilisation et à l’information sur ce mois de septembre.
* Imposer aux assureurs un devoir d’information visant à anticiper les risques liés aux aléas climatiques pouvant toucher les biens et les personnes.
* Valoriser localement les actions des associations et valoriser l’engagement associatif des plus jeunes en l’inscrivant dans le parcours citoyen (envisager la possibilité de gagner des points pour l’obtention des diplômes).
* Créer une réserve citoyenne de sécurité environnementale chargée d’informer et de sensibiliser les populations à la lutte contre les incivilités environnementales, voire à la délinquance environnementale au niveau local.
* Favoriser les temps d’interactions intergénérationnelles autour des questions climatiques, environnementales et de la valorisation de la solidarité intergénérationnelle.
* Encourager les syndicats, en partenariat avec les services de santé, à organiser des rencontres interprofessionnelles de réflexion pour anticiper et prévenir les conséquences du stress hydrique et pour être force de propositions à l’attention des décideurs politiques.
* **Inscrire le droit à un environnement sain et durable dans les constitutions nationales.**

Damien Glad

Président-cofondateur

AcclimaTerre 360

1. <https://unece.org/sites/default/files/2024-02/UNSR_EnvDefenders_Aarhus_Position_Paper_Civil_Disobedience_FR_1.pdf> [↑](#footnote-ref-0)